QUESTION ORALE H-0898/05 pour l'heure des questions de la période de session de novembre 2005 posée conformément à l'article 109 du règlement par Elspeth Attwooll au Conseil

Objet: Épouses sans frontières

Le gouvernement britannique cherche à contraindre nombre de femmes britanniques à quitter le Royaume-Uni pour rejoindre leurs époux auxquels le droit de séjour a été refusé. Il leur est dit qu'il est sûr de s'installer dans des pays comme l'Iraq, l'Afghanistan, le Congo et le Burundi que le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le Département d'État des États-Unis considèrent dangereux pour les visiteurs occidentaux et/ou dont ils estiment qu'ils violent les droits fondamentaux.

Comment cette pratique est-elle compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier le droit à une vie de famille, la Charte des droits fondamentaux de l'Union et l'article 6 du traité sur l'Union européenne?

Dépôt: 13.10.2005

en

585198.FR PE 363.680